

Sa Grandeur a conféré la *Tonsure*, à MM. J. Mignault et J. H. Longpré, du diocèse de Montréal, et à M. J. H. Morin, du diocèse d'Ottawa ; le *Sous-Diaconat*, à M. l'abbé J. A. David, du diocèse de Montréal ; le *Diaconat*, à M. l'abbé A. Desjardins, du diocèse de Montréal ; la *Prétrise*, à M. l'abbé F. Caisse, du diocèse de Montréal.

Procès de M. Olier. — C'est lundi dernier, le 16 du courant, que s'est terminé à l'archevêché de Montréal, le premier des procès préliminaires dans la cause de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Jacques Olier, fondateur de la société de Saint-Sulpice.

Ce procès qui compte cent-deux sessions, durait depuis près de cinq ans. Vu l'absence de Mgr l'archevêque de Montréal, M. L. D. A. Maréchal, V.-G., en avait signé le décret d'introduction et présidé la première séance, au mois de décembre 1890. M. Florent Bourgeault, V.-G., succéda à ce dernier comme juge député.

Les juges adjoints étaient MM. les chanoines P. Leblanc et P. N. Bruchési ainsi que le Rév. Père Estevenon, S.S.S. et M. l'abbé G. Bourassa. M. P. de Foville, P.S.S., remplissait la charge de vice-postulateur ; M. le chanoine Z. Racicot, celle de promoteur de la foi. Mgr J. M. Emard, alors chancelier de l'archevêché de Montréal, MM. les chanoines W. C. Martin et L. E. Cousineau remplirent successivement les fonctions de notaire actuaire. M. G. Danth avait été élu notaire adjoint pour la collation de la copie avec l'original. M. Anselme Levallois, acolythe, était chargé de porter les citations.

Vingt-cinq témoins ont été interrogés, dont vingt-trois présentés par M. le vice-postulateur et deux choisis par le tribunal lui-même. Le procès forme un dossier d'au-delà de deux mille pages. M. de Foville ira lui-même en remettre la copie authentique à la Sacré-Congrégation des Rites, à Rome.

Bénédiction d'une chapelle. — M. le chanoine Bruchési qui a prêché la retraite aux écoliers, a bûni dernièrement la nouvelle chapelle du collège de Sainte-Thérèse. L'édifice n'est pas encore terminé ; la voûte, les enduits, les bancs, les autels ne sont pas encore posés. Tel qu'il est, il a pu cependant servir aux exercices des retraitants. Son achèvement est une question de générosité de la part de ceux qui s'intéressent à cette œuvre.